



## Le CCAS contre la casse de l'action sociale

Avril 2021

**Suite aux décisions unilatérales de l'administration mettant en péril tout le tissu associatif, les représentants du personnel au Comité Central d'Action Sociale (CCAS) ont unanimement décidé de suspendre leur participation.**

Le Comité Central d'Action Sociale décide de la politique d'action sociale individuelle et collective de la DGAC ainsi que de Météo France.

**La CFDT en assure la présidence depuis le mois de juin 2019.** Constitué de représentants des organisations syndicales et de l'administration, son action vise à étudier toutes les questions de nature à définir, renforcer et développer l'action sociale en faveur de ses bénéficiaires et de leurs ayants cause. Les associations nationales (Aramis, UNAFACEM et UNASACEM) y participent également en tant qu'experts permanents.

Plusieurs décisions annoncées par l'administration mettent en péril l'action sociale à la DGAC et Météo-France et l'organisation paritaire du CCAS :

- **Intégration de l'action sociale dans la réorganisation des services supports** : une seule association par région recevra une subvention à partir de 2022. Cela laisse trop peu de temps aux associations pour s'organiser.
- **Suppression des autorisations temporaires pour activités sociales (ATAS) et des mises à disposition d'agents pour les associations** : comment trouver un président pour une association régionale en lui demandant de travailler sur son temps libre, et ce, sans moyen humain pour l'aider et en lui adossant toutes les responsabilités juridiques ?
- **Réduction du budget imposée au niveau global**, transfert d'une partie pour financer le trou de la mutuelle MGAS et augmentation des dépenses pour la restauration : l'action sociale se retrouve amputée de 1 007 000 M€ soit près de 20% de son budget total.

Bref, pour l'action sociale collective, c'est la triple peine : budget restreint, arrêt des moyens humains et matériels.

Pour nous CFDT, c'est la fin du collectif et de tout ce qui a été construit depuis des années pour répondre aux attentes des personnels.

**Nous ne sommes pas opposés à des changements structuraux pour aller vers une meilleure cohérence et répartition des prestations d'action sociales.**

**Mais nous appelons l'administration à réouvrir de véritables discussions avec les organisations syndicales sur cette question de l'avenir d'une action sociale, qui doit être menée au bénéfice des personnels.**

**Sortir de la période de crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an et de ses conséquences économiques, traverser les épreuves que promettent restructurations et baisse d'effectifs nécessitera de remobiliser les personnels.**

**L'action sociale, vecteur essentiel de cohésion à la DGAC, ne saurait être sacrifiée sur l'autel de la crise que nous traversons.**

